



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°:

Dossier AAUC/CTC N°: 13072

Maître d'ouvrage - raison sociale	Ville d'Ajaccio
<i>Adresse</i>	Ville d'Ajaccio-BP 412- 20304 AJACCIO Cedex
<i>CODE NAF</i>	
<i>SIRET</i>	21200004600012
<i>Responsable Légal</i>	Docteur Simon Renucci (maire)
Opération	Réhabilitation énergétique de la Caserne Grossetti destinée à l'usage de bureaux administratifs.
Lieu de réalisation	AJACCIO
Date prévisionnelle de réalisation	Début: Décembre 2013 Fin: Novembre 2014
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	Oui
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	Non
Instructeurs :	
ADEME :	AAUC/CTC : PAOLI Marie-Dominique
Gestionnaires :	
ADEME :	AAUC/CTC :

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande		Date de la demande	18/07/2013
Date de réception		Date de réception de la demande	23/07/2013
Date d'accusé de réception		Date AR du dossier complet	11/09/2013

Date du Comité de Gestion	25/11/2013
MAITRE D'OUVRAGE	

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (FCTVA récupérée)
Financement	

PRESENTATION DU PROJET

Présentation et Contexte du projet:

Elément majeur du patrimoine immobilier de la Ville d'Ajaccio, la Caserne Grossetti construite en 1970 a été acquise par la Ville en 2011 avec le soutien de la CTC et du Conseil Général de la Corse du Sud. Cette acquisition revêt une grande importance compte tenu du fort besoin en locaux administratifs auquel la Ville doit faire face pour accueillir ses différents services, dont un certain nombre sont actuellement disséminés sur une dizaine de sites et gagneront à être regroupés.

La ville d'Ajaccio a donc souhaité réaliser des travaux au niveau de la Caserne Grossetti qui porteront sur deux points principaux: la réhabilitation énergétique d'une part et la reprise des aménagements fonctionnels d'autre part.

Le Projet :

La Caserne Grossetti aura pour usage principal l'accueil du public. Elle regroupera également les services administratifs délocalisés et abritera une médiathèque de 500 m².

La surface totale étant de 2 344 m².

Construit en 1970, ce bâtiment est très peu performant énergétiquement: il est dépourvu d'isolation et comporte un système de chauffage obsolète.

Les travaux de rénovation du bâtiment se feront en 5 tranches dont la première concernera uniquement la réhabilitation énergétique du bâti. Cette première tranche de travaux inclut une isolation par l'extérieure de l'ensemble du bâtiment, la rénovation des ouvrants, la rénovation du chauffage et des climatiseurs associée à une ventilation double flux avec récupération d'énergie.

Avec l'ensemble des travaux prévus la performance énergétique du bâtiment atteint:

- Le niveau BBC rénovation avec une consommation d'énergie d'environ 90 kWh/m²/an (Cep projet) soit 40 % de moins que la référence (Cep ref=160 kWh/m²/an).

- Une diminution de 76 % de la consommation d'énergie du bâtiment par rapport à son état initial (Cep initial: 351 kWh/m²/an).

(Voir rapport détaillée en annexe)

Conformité de l'aide

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	
Conformité de l'aide avec le règlement mobilisé	Le calcul détaillé dans l'annexe financière est réalisé en conformité avec le DOMO et les orientations de ma mesure 2.3 du PO FEDER. Par ailleurs, le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 80% du montant de l'investissement, suivant le DOMO.

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME

CTC / AAUC

Avis favorable.
Opération éligible à la mesure 2.3 du PO FEDER, tel que décrit dans le DOMO.
Cette opération est en accord avec la convention PRODEME 2013 dont l'un des objectifs principaux est la rénovation énergétique de bâtiments.

ANNEXE TECHNIQUE

ANNEXE 1 - Annexe Technique

Contexte :	La Ville d'Ajaccio souhaite rénover énergétiquement la Caserne Grossetti construite en 1970 qui sera destinée à des bureaux administratifs.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Ajaccio
------------------------------	---------

Description technique de l'opération :	<p>Le projet consiste en la rénovation d'un bâtiment destiné à l'accueil du public et à des bureaux administratifs.</p> <p>Les travaux énergétiques permettent au bâtiment d'atteindre un niveau de performance énergétique BBC rénovation soit 40 % d'économies par rapport à la référence réglementaire.</p> <p>Cep projet: 91,23 kWhep/m²/an Cep référence: 159,24 kWhep/m²/an Cep initial:382,16 kWhep/m²/an</p> <p>SHON: 2400 m²</p> <p>Les travaux permettant d'obtenir cet objectif sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- Isolation des murs par l'extérieur- Isolation du toit et des toits terrasses- Isolation du plancher- Remplacement des menuiseries et des occultations- Mise en place de brises soleil sur tous les ouvrants- Ventilation double flux avec échangeur thermique et appoint par PAC- Gestion de l'éclairage
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO		270 633	207,01	65,87
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</p> <p>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°

Dossier PRODEME N°13_072

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
POSTES		
Démolition, gros œuvre , étanchéité, isolation combles, sous-face plancher	125 985,10	125 985,10
Isolation extérieure/bardage	361 100,70	361 100,70
Menuiseries extérieures	265 529,20	265 529,20
Etanchéité	91 852,40	91 852,40
Génie climatique et ventilation	435 036,00	435 036,00
TOTAL	1 279 503,40	1 279 503,40

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 et suivent les règles du DOMO.

Le bénéficiaire est assujéti à la FCTVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Travaux de Rénovation énergétique: ensemble des postes	1 279 503,40 €
► Total	1 279 503,40 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Modalités de calcul	Total des coûts admissibles	1 279 503,40 €
	Taux de subvention FEDER	80,00%
	Aide FEDER	1 023 602,72 €

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur le coût total :

FEDER	1 023 602,72 €	33,06%
Bénéficiaire	2 072 917,28 €	66,94%
TOTAL	3 096 520,00 €	100,00%

• Sur le coût admissible :

FEDER	1 023 602,72 €	80,00%
Bénéficiaire	255 900,68 €	20,00%
TOTAL	1 279 503,40 €	100,00%